

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1720 - 15 octobre 1992 - 2,50 F

D 1720 HAÏTI: DES JURISTES DEMANDENT LE RAPPEL DU NONCE

A l'occasion de la 44e session de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, en août 1992, douze associations internationales - dont plusieurs de juristes - ont écrit au représentant du Saint-Siège accrédité auprès de l'ONU pour demander le rappel du nonce en Haïti, sa nomination contrevenant à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU qui condamnait le coup d'Etat des généraux haïtiens du 30 septembre 1991 (cf. DIAL D 1696 et 1704).

Note DIAL

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités 44ème Session - ONU Genève - août 1992

Les Associations signataires de cette requête présentent leurs compliments au distingué Chef de la délégation d'observateurs du Saint-Siège à la 44ème session des droits de l'homme des Nations unies et ont l'honneur de lui transmettre ce qui suit:

Après des décennies de dictature, le peuple haïtien a finalement pu librement choisir le 16 décembre 1990, au cours des premières élections démocratiques réalisées dans le pays sous la protection des Nations unies, Jean-Bertrand Aristide comme dirigeant pour l'accompagner dans sa marche vers la démocratie. C'est un prêtre catholique qui, à l'instar de la grande majorité des prêtres, religieux, religieuses et laïcs d'Haïti, avait fait le choix d'appliquer l'évangile de Jésus-Christ dans toute sa clarté, dans toutes ses exigences. Au-delà de cet élément d'identité du président Jean-Bertrand Aristide, il y a surtout l'engagement d'un homme aux côtés du peuple haïtien dans la lutte de ce dernier pour l'édification dans le pays d'une société de justice et de liberté.

L'engagement du président Aristide et de son gouvernement dans ce combat visant à créer des conditions de vie plus décentes pour sa communauté, va dans le sens de ce que voulait dire Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, lorsqu'il s'exclama, ému, devant la grande foule rassemblée pour l'accueillir à l'aéroport de Port-au-Prince en 1983: "Il faut que les choses changent ici!"

Le peuple chrétien d'Haïti avait cru déceler dans cet appel du Saint-Père une expression de grande solidarité humaine, solidarité libératrice d'énergies. La contribution de l'Eglise locale, à travers de nombreux prêtres, religieux, religieuses et fidèles engagés, a été déterminante pour l'avancement de la cause des droits de l'homme dans le pays. Radio Soleil, émetteur officiel de l'Eglise catholique, a été la voix des sans-voix pendant la période 1985-88, exprimant avec beaucoup de courage de la part de ses journalistes les revendications et les besoins de justice du peuple haïtien. Cette voix s'était d'abord tue en 1988. Puis, elle s'est mise au service de ceux qui refusent que les choses changent dans le pays.

Le président élu et le gouvernement faisaient face aux difficultés attendues dans la mise en oeuvre du processus de changement, quand survint le 29 septembre 1991 le putsch militaire le plus sanglant. Celui-ci a été condamné par la communauté internationale qui, appliquant la résolution A/46/L.8/Rev.1 adoptée le 11 octobre 1991 par l'Assemblée générale des Nations unies, a décidé de n'entretenir aucune relation diplomatique avec le régime de facto. Le bilan provisoire de ce coup de force fait état à ce jour de 3.000 morts, sans compter les blessés par balles, les arrestations arbitraires, les actes de torture.

Le Saint-Siège entretient des relations fort anciennes avec Haïti. En conséquence, il devait disposer d'informations exactes et suffisantes sur les événements pour prendre position, la faire connaître officiellement et sans équivoque.

Nous constatons que le Saint-Siège a nommé en janvier 1992 un nonce et obtenu son accréditation après le coup d'Etat, devenant ainsi le seul Etat à reconnaître par là même le régime putschiste. Depuis, son représentant en Haïti participe à toutes les manifestations publiques significatives du pouvoir de facto, bien que la communauté internationale reste unanime dans sa condamnation et maintienne son isolement diplomatique.

Le Saint-Père a reçu récemment une lettre rendue publique que lui adressaient des milliers de fidèles d'Haïti (1). Les interrogations qu'elle soulève et qui nous préoccupent vivement sont significatives et nous espérons que le Saint-Siège leur prêtera la plus grande attention.

Nous souhaitons, comme le réclament la grande majorité des Haïtiens, que le Saint-Siège rappelle son représentant en Haïti, tenant compte du fait que sa nomination et son accréditation ont eu lieu sous le premier des deux gouvernements de facto issus du coup d'Etat. Un tel acte permettrait au Saint-Siège de rejoindre la communauté internationale dans son refus de cautionner l'inadmissible.

Devant le coup d'Etat, le carnage qui accompagne sa gestion, l'alignement de Radio Soleil sur le discours des autorités de facto, la destruction systématique des organisations de base nécessaires à l'instauration d'une société démocratique, le refuge dans le silence nous est incompréhensible.

Nous souhaitons que le Saint-Siège condamne les graves violations des droits de l'homme et les autorités putschistes responsables de ces violations. L'accroissement du nombre des victimes dans la population, dont des prêtres, des religieux, des religieuses - même un membre de l'épiscopat menacé -, constitue une situation d'urgence.

Les associations signataires seraient reconnaissantes au distingué chef de la délégations d'observateurs du Saint-Siège participant à la 44e session de la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies, d'accorder une attention particulière à cette requête.

Genève, le 26 août 1992

Association africaine d'éducation pour le développement - Centre Europe-Tiers Monde - Asociacion de Familiares de Detenidos y Desaparecidos - Servicio Paz y Justicia-America Latina - Human Rights Advocates - American Association of Jurists - International Fellowship of Reconciliation - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - Bureau international pour la paix - Organisation mondiale contre la torture/SOS torture - Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples - Antenna International

(1) Cf. DIAL D 1704 (NdE).

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441